

# 17<sup>ème</sup> Rallye Régional Mont-Blanc Historique-VHC 5 et 6 avril 2024

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye Moderne.

### PROGRAMME et HORAIRES

<b>Lundi 5 février</b>		<b>Parution du règlement et ouverture des engagements sur</b>	<a href="http://www.rallyefaverges.fr">www.rallyefaverges.fr</a>
<b>Vendredi 29 mars</b>	<b>Minuit</b>	<b>Clôture des engagements</b>	
<b>Samedi 30 mars</b>	<b>20h00</b>	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	<a href="http://www.rallyefaverges.fr">www.rallyefaverges.fr</a> et l'Application Sportity
<b>Dimanche 31 mars</b>	<b>08h30 – 15h00</b>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road-book) et vérifications administratives préliminaires <b>Session 1</b>	Salle de la Soirée 141 Route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex
<b>Dimanche 31 mars</b>	<b>09h00 – 17h00</b>	<b>Reconnaitances session 1 (voir tableau)</b>	
<b>Vendredi 5 avril</b>	<b>08h30 – 15h00</b>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (Road-book) et vérifications administratives préliminaires <b>Session 2</b>	Salle de la Soirée 141 Route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex
	<b>09h00 – 17h00</b>	<b>Reconnaitances session 2 (voir tableau)</b>	
	<b>16h00 - 21h30</b>	<b>Vérifications administratives complémentaires Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.</b>	Salle Omnisport 800 Route d'Albertville 74210 Faverges-Seythenex
	<b>16h30 – 22h00</b>	<b>Vérifications techniques</b>	Place Joseph Serand 74210 Faverges-Seythenex
	<b>16h00</b>	<b>Ouverture du collège des commissaires sportifs</b>	Maison des associations 74210 Faverges-Seythenex
	<b>18h00</b>	<b>Première réunion du collège des commissaires sportifs</b>	Maison des associations 74210 Faverges-Seythenex
		<b>Mise en parc fermé pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques</b>	Place Joseph Serand 74210 Faverges-Seythenex
	<b>23h30</b>	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 <sup>ère</sup> étape.	Tableau d'affichage officiel (Bâtiment ancien WC) et sur l'application <b>Sportity</b>
<b>Samedi 6 avril</b>	<b>07h00</b>	<b>Départ de l'étape - Faverges-Seythenex (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>	Place Joseph Serand 74210 Faverges-Seythenex
	<b>16h55</b>	<b>Arrivée finale à Faverges-Seythenex (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>	Place Joseph Serand 74210 Faverges-Seythenex
		<b>Remise des prix à l'arrivée du rallye</b>	Place Joseph Serand 74210 Faverges-Seythenex
		<b>Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent</b>	Tableau d'affichage officiel (Bâtiment ancien WC) et sur l'application <b>Sportity</b>

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile club du Mont Blanc organise, en collaboration avec l'Ecurie Automobile de la Motte, organisateur technique, et la Commune de Faverges-Seythenex, le :

# 17<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL MONT-BLANC HISTORIQUE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2024 des rallyes VHC.

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation **N° 67 en date du vendredi 12 janvier 2024**
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation **N° R4 en date vendredi 12 janvier 2024**

### 1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Patrick SAILLET	5038/0518
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Emmanuel VEYRET Marie Noëlle FAURE	1316/0515 20375/0520
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Monique BESANCON	9682/1314
Directeur de Course	Mathis AUBIER	192805/0510
Directeur de course VHC	Denis MOCELLIN (Directeur de course VHC- VHRS-VMRS)	3310/0514
Commissaires Techniques / Responsable	Christian RACHEX Maxime EVRAD	44181/0518 175310/0510
Chargé des relations avec les concurrents	Nathalie PERRIN Jocelyne MUGNIER Philippe BLANC (Stagiaire)	1716/0515 23843/0514 25623/0510

### 1.2. Eligibilité

Le 17<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL MONT-BLANC HISTORIQUE VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 2**
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes

## ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 3.1.5.

Toute personne désirant participer au 17<sup>ème</sup> Rallye Régional Mont-Blanc Historique VHC doivent obligatoirement remplir le formulaire d'engagement sur le site de l'Ecurie Automobile de la Motte (<http://ecuriefaverges.free.fr>) à partir du **Lundi 5 février 2024**.

**L'inscription ne sera définitive qu'à réception du règlement des droits d'engagement immédiatement à réception du chèque à l'ordre de l'Ecurie Automobile de la motte, ou par virement bancaire.**

Accompagné du formulaire d'engagement imprimé, envoyé à ECURIE AUTOMOBILE DE LA MOTTE – 169 Rue Asghil Favre 74210 FAVERGES-SEYTHENEX.

Il est demandé aux concurrents de faire parvenir impérativement dans leur engagement les photocopies de leurs permis conduire et licence, la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page PTH ou PTN, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant le vendredi 29 mars 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagnée du montant des droits.

**Nota : aucune demande ne sera acceptée par mail.**

### 3.1.6.

Les détails relatifs aux coéquipiers peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives. Si cette demande est envoyée par mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le vendredi 29 mars 2024 à minuit.

#### 3.1.1.0.

Le nombre des engagés est fixé à 20 maximum.

**Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents ne pourra excéder 180 sur les 4 épreuves.**

#### 3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **280 €** avec la publicité facultative des organisateurs, une somme forfaitaire de **50 €** sera à rajouter pour le système de géolocalisation
- **560 € + 50€** sans la publicité facultative.
- **Dans tous les cas**, une somme forfaitaire de **50 €** sera à rajouter pour le système de géolocalisation

**Pour les virements : Crédit Mutuel – Faverges Seythenex**

**IBAN : FR76 1027 8024 1400 0122 7134 038**

**BIC : CMCIFR2A**

**Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur, le montant du virement devant être net pour l'organisateur.**

**Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.**

**Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.**

### 3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

La demande d'engagement doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de la licence du co-pilote**
- b) **la photocopie du permis de conduire du concurrent et du co-pilote**
- c) **l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, si différent du pilote.**
- d) **la photocopie de la 1<sup>ère</sup> page PTH ou PTN**
- e) **le formulaire "fiche de reconnaissances"**

**Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.**

### 3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues **avant le vendredi 29 mars 2024.**
- 50 % pour les demandes reçues du **samedi 30 mars 2024 jusqu'au début des vérifications : vendredi 5 avril 2024 à 16h.** Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- **Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le vendredi 5 avril 2024 à 16h.**

- De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

### **3.3. Ordre des départs**

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et des classes suivants :
  - **Groupe A, Groupes 4/5, groupes B , groupe 2, groupe 3, groupes N et 1, classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.**

## **ET EQUIPEMENTS**

### **4.1. Voitures autorisées**

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA ou PTN FFSA), des **annexes K et J** en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire Technique qualifié (Classement séparé)

<b>Définition des périodes de l'Annexe K</b>		
<b>A</b>	Période E	1947 à 1961
	Période F	1962 à 1965
	Période G1	1966 à 1969
<b>B</b>	Période G2	1970 à 1971
	Période GR	1966 à 1971
	Période H1	1972 à 1975
<b>C</b>	Période H2	1976
	Période I, IR	1977 à 1981
<b>Définition des périodes de l'Annexe J</b>		
<b>D</b>	Période J1	1982 à 1985
<b>E</b>	Période J2	1986 à 1990

**Ces voitures sont répertoriées par groupes :**

Groupe 1 – T – Tourisme

Groupe 2 – TC – Tourisme de Compétition

Groupe 3 – GT – Grand Tourisme de série

Groupe 4/5 – GTS – Grand Tourisme Spécial - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

Groupe N - Production J

Groupe A - Tourisme J

Groupe B - J

Les voitures du Groupe « Classic de compétition » (de 1977 à 1981 avec un passeport technique 3 volets et fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

### **4.2 Pneumatiques**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3. Assistance**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et au règlement du **38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.**

### **4.4 Géolocalisation**

Voir règlement du **38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.**

## **ARTICLE 5 – PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA et voir règlement du **38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.**

## ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. Description

Le 17<sup>ème</sup> RALLYE MONT-BLANC HISTORIQUE VHC représente un parcours total de **140.96 km** comportant **5** épreuves spéciales, totalisant **40.00 km**. Il est divisé en 3 sections et 1 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
Samedi 6 avril 2024	40 km	5	100.96 km	140.96 km	28.38 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

### 6.2 – Reconnaissances

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et voir règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.

Tableau des reconnaissances :

Jours autorisés - Panachage des jours interdits

Timing pour 3 passages autorisés :

SESSION 1	Dimanche 31 mars 2024
ES 1	9h à 17h
ES 2	9h à 17h

SESSION 2	Vendredi 5 avril 2024
ES 1	9h à 17h
ES 2	9h à 17h

### 6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et voir règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.

### 6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et voir règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.

### 6.4. Circulation

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et voir règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.

## ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme au règlement standard FFSA et voir règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.

## ARTICLE 8 – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA et règlement du 38<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Faverges.

## ARTICLE 9 - CLASSEMENT

### 9.1 Classement Pilotes

A l'issue du rallye, les classements suivants seront établis :

- 1 classement général scratch (hors classics)
- 1 classement pour les périodes E à I
- 1 classement pour les périodes J
- 1 classement générale classic de compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J

Le vainqueur du VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un passeport technique historique ou d'un PTH/N (hors classic).

## ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le **samedi 6 avril 2024** sur le Podium d'arrivée :

- Classement général période E à I (Podium)
- Classement général période J (Podium)
- 1<sup>er</sup> équipage féminin
- Le premier du classement général « Classic de compétition » (1977-1981)

Des coupes ou des lots récompenseront les concurrents classés.

Aucun prix en espèces ne sera attribué.